



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Obtention des titres d'identité

Gap, le 20/05/2022

Prolongement de l'expiration et pré-demandes en ligne

Le passeport ou la Carte nationale d'identité (CNI) sont deux documents indispensables pour réaliser vos démarches administratives, voter ou encore voyager. **Ces documents d'identité sont valables entre 5 et 15 ans selon les cas.** Il est important de connaître la fin réelle de validité de son titre pour faire sa demande de renouvellement au bon moment.

En cette période d'examens, les Cartes nationales d'identité et les passeports **expirés depuis moins de cinq ans seront valides** pour les candidats aux examens prévus aux mois de mai et juin et pour l'inscription au permis de conduire dans les auto-écoles.

L'ancienne CNI automatiquement prolongée de 5 ans

Pour une personne majeure :



- Votre carte d'identité a été délivrée entre 2004 et 2013, la durée de validité initiale de 10 ans est **automatiquement prolongée de 5 ans**, si vous étiez majeur au moment de sa délivrance et que votre carte était encore valide au 1er janvier 2014.
- Votre carte d'identité a été délivrée entre le 1er janvier 2014 et le 2 août 2021 et est une carte ancien modèle (ci-contre) : sa durée de validité est de **15 ans**.

Pour une personne mineure :

Si la personne devient majeure avant la date d'expiration, il n'est pas nécessaire de faire une nouvelle demande de carte.

La durée de validité de la carte d'identité est de **10 ans**.



Concernant les **passeports**, leurs durées de validité sont de **10 ans** pour les personnes majeures et de **5 ans** pour les personnes mineures.

Pour les détenteurs de la **nouvelle Carte nationale d'identité** (au format carte bancaire) : **sa durée de validité est de 10 ans**.

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

pref-communication@hauts-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes

Pour gagner du temps, pensez à la pré-demande en ligne

Vous pouvez remplir une pré-demande de passeport ou de Carte nationale d'identité par voie dématérialisée, depuis le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

Cette démarche est facultative, mais elle **permet d'accélérer considérablement le temps de recueil en mairie.**

Les avantages :

- Alternative simplifiée au CERFA papier ;
- Gain de temps en mairie ou au consulat ;
- Plus besoin de joindre un justificatif de domicile avec le dispositif [Justif'Adresse](#).

Attention ! La pré-demande en ligne de passeport ou de CNI ne vous dispense pas de venir ensuite personnellement **et sur rendez-vous** déposer votre demande en mairie. **C'est une mesure de sécurité pour éviter l'usurpation d'identité.**

Faites votre demande partout en France

Quel que soit votre lieu de résidence, vous êtes libre de réaliser votre demande de passeport ou de Carte nationale d'identité **dans la mairie de votre choix.**

Dans le département, douze communes sont équipées d'un dispositif de recueils des empreintes digitales nécessaires à l'obtention de votre titre d'identité, à savoir : Aiguilles, Briançon, Chorges, Embrun, Gap, Guillestre, Laragne-Montéglin, L'Argentière-La-Bessée, Le-Monétier-Les-Bains, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Serres et Veynes.

Vous devez cependant **être en mesure de récupérer votre titre d'identité, en personne**, à la mairie dans laquelle vous avez déposé votre demande.

Lorsque vous avez un rendez-vous, veuillez l'honorer et ne prenez pas plusieurs rendez-vous au risque d'engorger les plannings.

N'oubliez aucun document ou justificatifs

Pour vos demandes de renouvellement de passeport ou Carte nationale d'identité, vous avez besoin de votre :

- CNI ou Passeport, valide ou périmé depuis moins de 5 ans (titres sécurisés) ;
- Photo d'identité conforme aux normes : Moins de 6 mois, de face et tête nue
- Justificatif de domicile (sauf si vous avez utilisé [Justif'Adresse](#) lors de votre pré-demande en ligne) ;
- Timbre fiscal pour le renouvellement de passeport (86€, [disponible en ligne](#))
- Timbre fiscal pour la CNI en cas de perte/vol (25€, également [disponible en ligne](#)).

En suivant ces conseils, **vous gagnerez du temps** alors que les délais sont actuellement importants, du fait notamment de la reprise des voyages après les restrictions sanitaires, l'augmentation des demandes liées à la participation aux élections, ou encore au succès de la nouvelle carte nationale d'identité électronique. Il faut le rappeler, **les anciens modèles restent valables, dans des délais évoqués plus haut.**

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes